

Image not found or type unknown



Credit à la consommation

Par **Perleisis**, le **26/04/2014** à **10:53**

Bonjour je reçois ce matin une lettre d'un huissier me réclamant une dette à une société de credit datant de 2004 et pour laquelle j'aurais été traitée par ordonnance au tribunal en la date du 26/04/2004 et revêtu de la formule exécutoire du 29/09/2004 . Ors je n'ai aucun souvenir de cette ordonnance qui date de 10 ans .et plus aucune trace de ce credit à la consommation . Et je m'étonne de cette société de credit ne m'ai pas réclamer plus tôt cette somme qui est soit disant de 3905€ . Et qu'il se réveille plus de 10 ans après . Ai je des recours merci de votre réponse Cordialement